



Conseil communal de Dippach séance du lundi, 30 janvier 2012

Administration communale
de
DIPPACH

Notes à l'appui

ORDRE DU JOUR:

1. Décisions à l'appui du budget de 2012 :

1.1. Nouvelle fixation de la redevance annuelle pour frais de scolarité à percevoir des parents n'habitant pas la commune de Dippach, mais dont les enfants fréquentent les écoles communales (en suivant les dispositions de la loi, dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle législation scolaire) – Décision.

- Le règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité prévoit les dispositions suivantes :

« Le conseil communal de la commune d'accueil détermine la redevance annuelle pour frais de scolarité qui ne peut dépasser six cents euros par élève. »

Il est à noter que cette redevance est due par la commune de résidence de l'élève respectif. Il est proposé d'adopter une décision qui prévoit la mise en compte de six cents euros par année scolaire et par enfant, dans le cadre de la récupération partielle des frais de scolarité déboursés par notre commune pour les élèves en question. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

1.2. Subsidés :

1.2.1. Prise en charge des frais de transport en faveur de l'AMIPERAS/section locale - Décision.

- A l'instar des années précédentes, il est proposé de prévoir un crédit pour la prise en charge des frais en question. Une somme de 2.200.-€ a été inscrite au budget de 2012. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

1.2.2. Soutien financier à allouer à la « Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociale », dans le cadre de l'organisation du service de médecine scolaire par la première - Décision.

- La « Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociale » a organisé en l'année scolaire 2010/11 le service de médecine scolaire par l'examen de 298 enfants. La Ligue nous demande de lui allouer un subside dans ce contexte, à titre de 4.-€ par enfant examiné, pour la prise en charge du matériel sanitaire utilisé. Il est proposé de donner suite à cette demande. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

1.2.3. Subside de fonctionnement à allouer à l'Asbl. « Kannernascht Dippech-Garnich » pour l'année 2012 – Décision.

- A l'image d'exercices précédents, il est proposé d'allouer à l'asbl "Kannernascht Dippech-Garnech" un subside de 1.000,00€ en guise de subside de fonctionnement. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

1.2.4. Subside au « Comité National d'Action contre le Nucléaire », dans le cadre de la poursuite de ses actions – Décision.

- En date du 11 décembre 2011 le « Comité National d'Action contre le Nucléaire » a adressé une demande de subvention à notre commune. Au cours de 2011, la commune de Dippach avait adhéré aux actions et revendications de ce comité après la catastrophe nucléaire de Fukushima en adoptant et en soutenant le texte revendicateur qui suit :

« Les Bourgmestres revendiquent la fermeture de Cattenom!

Nous soussignés, les bourgmestres des communes luxembourgeoises situées à l'intérieur du rayon de sécurité de 25km autour de la centrale nucléaire de Cattenom sommes profondément choqués et touchés par les événements dramatiques au Japon. Cette catastrophe naturelle démontre à nouveau que le nucléaire n'est pas maîtrisable.

La proximité de la centrale nucléaire de Cattenom nous préoccupe fortement et notamment à cause de nombreux incidents au cours des dernières années, voire des derniers mois.

Nous la considérons comme une menace pour la sécurité de nos habitants. Nous exigeons que les mêmes normes de sécurité soient appliquées à la centrale de Cattenom que pour les centrales allemandes qui viennent d'être mises hors service. En conséquence, nous exigeons du Président français et de son Gouvernement l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Cattenom.

Signataires:

Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Bous, Burmerange, Contern, Clemency, Dalheim, Differdange, Dippach, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Flaxweiler, Frisange, Grevenmacher, Hesperange, Kayl, Lenningen, Leudelange, Luxembourg-Ville, Mamer, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Mertert-Wasserbillig, Niederaanven, Reckange-sur-Mess, Remich, Roeser, Rumelange, Sandweiler, Sanem, Schengen, Schifflange, Schuttrange, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour, Wellenstein, Wormeldange. »

Afin de soutenir les actions futures de ce comité, en particulier en ce qui concerne le suivi critique des tests de résistance des réacteurs nucléaires actuellement en cours et la préparation politique et juridique en vue de la prochaine demande de prolongation de 10 ans de l'exploitation de la centrale de Cattenom, il est proposé d'allouer un subside de 150,00€. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

2. Budgets rectifiés pour l'exercice 2011 et budget pour l'exercice 2012:

2.1. Budget communal rectifié de 2011. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

2.2. Budget communal de 2012. (Approbation unanime par le Conseil communal.)

3. Divers.

Schouweiler, le 30 janvier 2012